RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-27) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA SOCIETE LOGIREP POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 7, RUE DU DOCTEUR LEBEL A VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).
Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6937H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1er octobre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 accordant une surcharge foncière à la société LOGIREP, afin de réaliser l'opération de construction de 6 logements locatifs sociaux familiaux (2PLUS/2PLAi/2PLS) sise 7, rue du Docteur Lebel à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 2 logements (1PLUS/1PLS) à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 2 logements (1 PLUS/1PLS) à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 6 logements locatifs sociaux (2PLUS/2PLAi/2PLS) sise 7, rue du Docteur Lebel à Vincennes ;

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6937H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019